



Indemnités de licenciement

Par **Fabdesma**, le **23/06/2010 à 15:42**

Bonjour, pouvez-vous me dire comment calculer des indemnités de licenciement économique, sachant que la personne à 21 ans d'anciennetés et un salaire mensuel de 1485 euros net. quel délais l'employeur a-t-il pour envoyer la lettre de licenciement ? est-il légal que l'employeur propose un arrangement financier en échange d'un licenciement pour faute ? merci de votre compréhension

Par **julius**, le **23/06/2010 à 17:22**

Bonjour, comment calculer des indemnités de licenciement économique ?
[Indemnité de licenciement](#)
A votre calculatrice ... quel délais l'employeur a-t-il pour envoyer la lettre de licenciement ?
Un délai minimal de cinq jours ouvrables doit s'écouler entre la réception de la lettre et la date de l'entretien.
est-il légal que l'employeur propose un arrangement financier en échange d'un licenciement pour faute ?
Illégale, à 100 % ; et 100% de chance que le salarié se fasse avoir ... financièrement, ou sur ses droits !
Donc, à oublier !

Par **Fabdesma**, le **24/06/2010 à 16:08**

bonjour, merci d'avoir répondu aussi clairement et rapidement à mes questions. Je voulais savoir si une personne qui a fait, pendant dix mois le travail de chef de centre (suite au licenciement de ce dernier), alors qu'il n'est qu'agent de maîtrise et sans aucune contrepartie financière, pouvait prétendre à une quelconque indemnité si il mettait son

employeur au prud'hommes pour abus de pouvoir.rnrnExcusez -moi si je ne suis plus dans la bonne catégorie.rnrnCordialement

Par **julius**, le **24/06/2010** à **20:46**

Votre demande ne peut s'étudier sur ces quelques éléments cités.rn(Réponse de normand : "p'être bin que oui , ou p'être bin que non")rnJe vous convie à contacter un défenseur syndical par exemple , pour étudier votre cas.rnrnL'idéal serait de le faire avant le licenciement pour que vous sachiez à quoi vous attendre.

Par **Fabdesma**, le **24/06/2010** à **21:14**

merci pour votre réponse mais le responsable syndical de l'entreprise est du coté patronal et il n'est pas de confiancernrnrncordialement